

LE RGPD

Où comment vous simplifier la conformité ?

12/11/2024

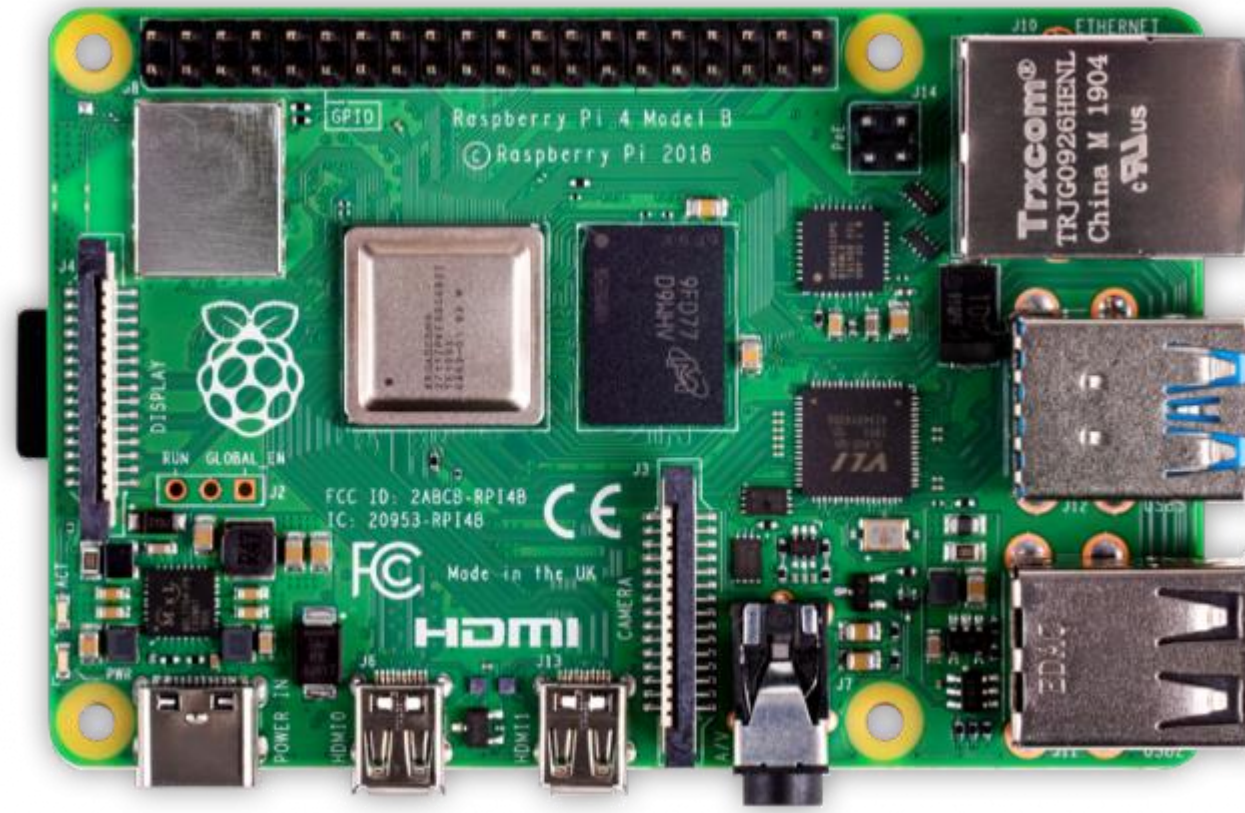
ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



VOUS ÊTES RESPONSABLE DE TRAITEMENT

(et non votre DPO (DPD) qui n'est que conseil & contrôle)

- Inventaire de vos traitements (finalités, catégories de personnes, données, destinataires, durées de conservation et quelques infos de sécurité a minima)
- Information des personnes concernées
- Contractualiser avec prestataires (Art.28) et partenaires (Art.26)
- Répondre aux exercices de droits
- Le cas échéant, réaliser des analyses d'impact sur la vie privée



POUR VOS EXPERTS

- S'assurer des principes de respect de la vie par défaut et dès la conception dans les logiciels
- S'emparer du sujet de la sécurité des données (PAS, chiffrement, MFA, sauvegardes, AV/EDR, etc.)
- Préparer des clauses pour les marchés publics
- Préparer des conventions pour les partenariats
- Communiquer aux personnes concernées
- Contrôler les cookies et traceurs sur vos sites web ou applications smartphone (#CNIL2025)

LE DPO (DPD) PEUT VOUS AIDER :

À choisir une base légale (obligation, mission SP, contrat, intérêt légitime du RT, consentement ou intérêts vitaux)

À vérifier si une analyse d'impact sur la protection des données est nécessaire (large échelle, personnes vulnérables, données sensibles notamment)

À vous conseiller pour déterminer les différents rôles des parties prenantes (RT, RT conjoints, ST, destinataire)

À vérifier que vos mesures sont respectées

...

 **Déléguée à la protection
des données**

 **Délégué à la protection
des données**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

